

## REVISION DU P.L.U. DE CARBONNE - 31

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA 25<sup>ème</sup> REUNION DU 16 FEVRIER 2010</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

***ETAIENT PRESENTS :***

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| - Mr HELLE Guy              | Maire                    |
| - Mr BROS Bernard           | Adjoint au Maire         |
| - Mme BOUFFARTIGUE Francine | Adjoint au Maire         |
| - Mlle MARTIN Sandrine      | DGS Mairie               |
| - Mr DE GOBBI Eric          | DST Mairie               |
| - Mme GABINO Patricia       | Service Urbanisme Mairie |
| - Mme FRAUCIEL Brigitte     | Atelier Sol et Cité      |
| - Mr COURRIOL Jérôme        | Atelier Sol et Cité      |

---

**ORDRE DU JOUR : Réunion de suivi du PLU en vu de son arrêt pour mars 2010**

## **Objet de la réunion**

Au vu de l'arrêt prochain du document d'urbanisme, cette réunion permet de faire le point sur les démarches qu'il reste à faire et l'organisation du suivi de l'étude. M. Hellé et M. Bros indiquent que l'avancement du Plan Local d'Urbanisme a été retardé par plusieurs évènements et notamment l'achat de terrains.

## **Suite de l'étude**

Il reste à organiser la réunion des Personnes Publiques Associées avant de pouvoir arrêter le document d'urbanisme. Le bureau d'études a contacté M. Germaneau de la DDT afin de caler cette réunion. La DDT propose la semaine 11 afin de permettre aux différents services d'étudier suffisamment les éléments du dossier.

Le document devrait donc pouvoir être arrêté à la fin du mois de mars suivant les remarques des services.

Ensuite, avec les trois mois du contrôle de légalité, l'enquête publique ne devrait pas pouvoir se dérouler avant septembre, pour une approbation définitive début novembre.

## **Validation du dossier**

Les dossiers seront transmis à la collectivité sur CD la semaine prochaine pour transmission aux différents services associés. La liste de ceux-ci est à voir avec M. Germaneau.

Les différents éléments suivants ont été pris en compte:

- Les délibérations ont été fournies au bureau d'études ce jour,
- Le schéma d'aménagement à Millet a été validé,
- La largeur de la voie sur Millet a été fixée à 24 mètres dans le règlement.
- Il n'a pas été défini de petit patrimoine à protéger,
- La distance des implantations des bâtiments par rapport à l'A 64 est instaurée à 50 mètres de l'emprise.

Concernant les annexes:

- Il manque aux annexes sanitaires les notices déchets et assainissement, le bureau d'études transmettra des exemples de notice à la collectivité pour leur réalisation,
- Le bureau d'études s'adressera à la DDE pour les servitudes d'utilités publiques,
- Un scan des cartes aléas sera nécessaire pour l'intégration des documents au dossier,
- Une étude L11.1.4 concernant l'amendement Dupont a été réalisée pour les secteurs d'extension d'Activestre,
- L'évaluation environnementale et la notice concernant l'extension de la gravière seront intégrées dans les annexes,
- Il n'y a pas de lotissements de plus de 10 ans dont les règles d'urbanisme sont maintenues,
- La délibération du Droit de Préemption urbain de la commune du POS est transmise au bureau d'études.

## **Bilan de la concertation**

Le dossier du bilan de la concertation va être mis en forme pour l'arrêt du PLU. Celui-ci devra être utilisé pour tirer le bilan de la concertation avant l'arrêt. Pour se faire, les différentes demandes du registre et des courriers ont été transmises au bureau d'études par la collectivité.

Si d'autres demandes sont reçues à la mairie avant l'arrêt du document d'urbanisme, celles-ci devront être transmises impérativement au bureau d'étude pour intégration au dossier (risque d'invalidité de la procédure).

Fait à Toulouse, le 16 février 2010

Pour l'Atelier Sol et Cité,  
Jérôme COURRIOL